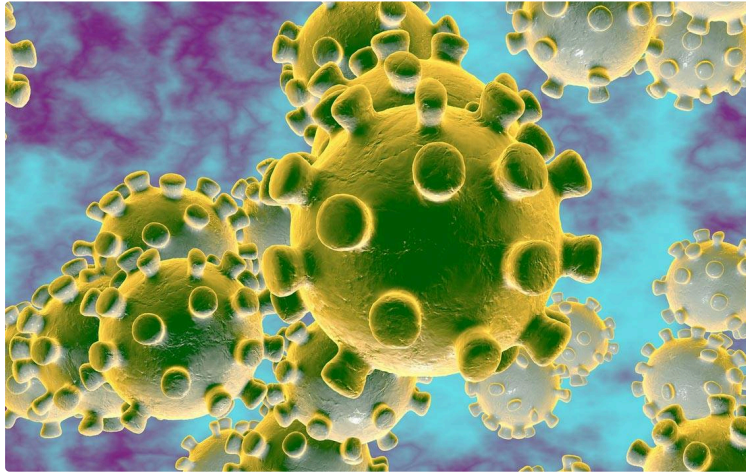


Coronavirus : L'ARS fait le point en Occitanie ce jeudi 12 mars à 21 h 30



Coronavirus : L'ARS fait le point en Occitanie ce jeudi 12 mars à 21 h 30

L'Agence régionale de santé confirme ce soir 32 nouveaux cas de coronavirus en Occitanie. A cette heure, la région compte 150 cas confirmés, répartis dans 11 départements. Des mesures nationales viennent d'être annoncées par le Président de la République, notamment pour freiner la circulation du virus et favoriser la disponibilité des services et des équipements hospitaliers.

Des conseils de bon sens sont encore à rappeler, en particulier pour le bon usage des appels au 15, à réserver pour les personnes malades et les urgences médicales. Pour toute information générale, le numéro vert national est à la disposition de tous 24 h/24 au 0800 130 000 (appel gratuit).

Le bulletin récapitulatif régional ci-joint est établi à 21 h 30 ce jeudi 12 mars.

150
CAS CONFIRMÉS
EN OCCITANIE

dont
1 personne guérie
11 en réanimation

Stade 2 de l'épidémie :
L'objectif des pouvoirs publics est de freiner la propagation du virus sur le territoire et d'empêcher, ou tout du moins de retarder aussi longtemps que possible, le passage au stade 3 (ou stade épidémique : correspond à une circulation active du virus).

En bref : les infos du jour

- 32 nouveaux cas confirmés en Occitanie depuis hier soir.
- Petite enfance et scolarité :** pour freiner la circulation du virus, le Président de la République a annoncé ce soir la fermeture à compter de ce lundi 16 mars de toutes les écoles, universités et crèches en France.
- Etablissements hospitaliers :** pour favoriser la disponibilité des services et des équipements hospitaliers, le Président de la République a indiqué ce soir que toutes les opérations non essentielles seront désormais reportées.
- Appels au 15 :** seulement pour les personnes malades et les urgences médicales !

24/24

Cliquez ici pour consulter :

- Les derniers **communiqués de presse de l'ARS Occitanie**
- Le dernier **point de situation national du Ministère de la santé** (vidéo)

Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :

Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé et les voyageurs...
www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
 Suivi épidémiologique : www.santepubliquefrance.fr

En direct sur Twitter :
[@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) [@MinSoliSante](https://twitter.com/MinSoliSante)
[@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

PRATIQUE

Hôpitaux et EHPAD
Pour protéger nos aînés et les personnes hospitalisées, les **visites** sont **suspendues** dans tous les EHPAD et limitées en établissements hospitaliers.

Éducation nationale
Consultez les recommandations du Ministère de l'Éducation nationale et de vos Rectorats à **Montpellier** et à **Toulouse**.

Arrêts de travail
Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents. Voir les modalités sur www.ameli.fr

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus